Village Gaulois

Place Saint-Paul à Liège – 10 au 26 septembre 2021

**MODALITES DE LA PARTICIPATION**

***La Charte du participant & le Mémo technique précisent et complètent ces informations. Ils doivent être téléchargés sur*** [***http://www.enjeu.be/fr/charte-du-participant***](http://www.enjeu.be/fr/charte-du-participant)

*Une version papier est disponible sur simple demande*

***1. THEMATIQUE***

Le VILLAGE GAULOIS, situé de tradition à l’orée des grandes vacances, est contraint cette année de modifier ses dates, pour accompagner au mieux la progression du déconfinement en cours… Il apporte une ambiance et une convivialité gauloises au centre de la ville et s’adresse prioritairement aux commerçants et aux artisans présentant des produits de bouche ou de décoration de tradition française, wallonne ou gauloise.

Toute demande de participation d’un nouveau candidat portera exclusivement sur des produits français ou wallons. Pour celles émanant d’anciens participants, il est demandé d’inclure au moins un produit français ou wallon dans leur carte. La distribution de boissons en accompagnement des plats est libre.

***2. PARTICIPANTS***

Conformément à la convention liant la Ville de Liège et l’organisateur, la sélection des participants est opérée par un Comité de sélection, composé de responsables de la Ville de Liège (via l’échevinat du Développement économique), de responsables de l’asbl ENJEU et de l’asbl Amitiés françaises, organisatrices de l’événement, ainsi que des personnes extérieures choisies par les membres de droit du comité. Les décisions de ce Comité sont souveraines et sans appel.

Chaque candidat est invité à remettre une demande de participation, dans les délais fixés. Le Comité de sélection opère son choix en fonction des principaux critères suivants : rapport avec le thème de la manifestation, qualité et originalité des produits présentés, non-concurrence (ou concurrence limitée) des produits proposés, nombre d’emplacements disponibles.

Toute éventuelle participation est conditionnée chaque année à l’introduction d’une demande de participation, que ce soit pour un nouveau candidat ou pour un ancien participant, les participations n’étant actées par le Comité que pour l’année de leur acceptation.

Le Comité de sélection tient compte d’une priorité relative pour les participants aux éditions précédentes (pour autant que ceux-ci aient respecté l’ensemble de leurs obligations). Le Comité de sélection se réserve le droit de ne pas accepter le renouvellement d’anciens participants dont la qualité de la participation (qualité des produits et leur adéquation à la thématique du Village, insuffisance de décoration, non-respect des règlements internes du Village, comportements inadéquats, ….) est jugée insuffisante, et donc porte nuisance au développement qualitatif de l’événement, recherché par les organisateurs. Le non-renouvellement peut également être imposé par un cas de force majeure (chantier sur l’espace concédé, disparition d’emplacements, risques …).

La participation ne peut donc être jugée définitive par le candidat, qu’à la réception du courrier officiel envoyé par l’organisateur pour confirmer l’acceptation du dossier de candidature par le Comité de sélection.

***3. ECHOPPES***

Condition de départ imposée aux participants : la mise à disposition de chalets en bois de 3 mètres de long sur 2 mètres de profondeur. Une porte latérale fermant à clé, deux volets.

*Le chalet peut être fourni avec un comptoir (2,8 m x 0,6 m – poids max 30kg), deux étagères, et un spot à led. Ce matériel est à confirmer dans le formulaire de participation.*

Le Village Gaulois sera situé sur le terre-plein de la Place Saint-Paul. Le Village sera disposé en périphérie des terrasses et des zones d’animation.

La décoration du chalet est souhaitée mais laissée à l’appréciation du participant. Elle visera la mise en valeur des thèmes gaulois, français ou wallons (fanions, posters, tenues vestimentaires ...).

***4. INTERDICTION DE CESSION***

La mise à disposition d’un stand est intuitu personae et ne peut être cédée à un tiers, sous quelque forme que ce soit. Il est interdit de convenir d’une « sous location » ou d’une cession, même partielle, du droit de mise à disposition ou d’exploitation avec un tiers. Pour plus de détails, ce point est développé dans la charte du participant (cf. point 3 de la charte).

***5. COUTS DE MISE A DISPOSITION***

Le coût de mise à disposition (htva) varie selon la formule choisie :

1. 1.825,00 € pour les chalets de vente avec consommation au comptoir (chalet sans terrasse) ;
2. 2.950,00 € pour les chalets de vente avec consommation en terrasse (composée de quatre tables de 120 x 65 cm et de seize chaises, fournies par l’organisateur).

*Ces prix incluent la redevance communale sur l’emplacement des chalets et des terrasses, la taxe sur les débits de boissons, le gardiennage nocturne et le ramassage quotidien des déchets.*

***6. HORAIRES***

* ***Remise des clés*** : le mercredi 08 septembre de 8h30 à 16h00 et le jeudi 09 septembre de 8h30 à 12h00, suivie de l’aménagement des chalets. En cas de problème de délai, veuillez contacter l’organisateur.
* ***Contrôle de sécurité (votre présence est obligatoire à ces dates)***:
	+ Electricité et gaz : votre matériel doit être fonctionnel le jeudi 09 septembre pour 13h00. *Si l’installation du matériel n’est pas conforme et que les services de sécurité réclament un nouveau contrôle celui-ci se fera à la charge du participant.*
	+ Sécurité pompier avant ouverture : le vendredi 10 septembre à partir de 10h00.
* ***Manifestation*** : du vendredi 10 septembre (ouverture à 16h00) au dimanche 26 septembre de 11h00 à 20h00 au minimum.
	+ En semaine (di, lu, ma, me) : fermeture complète du chalet au maximum à 23h00.
	+ En week-end (je, ve, sa) : fermeture complète du chalet au maximum à 00h30.
* ***Démontage*** : Les chalets doivent être vidés pour le 27 septembre à 12h00. Le «vidage» des chalets (enlèvement des marchandises et décorations) pourra commencer le 26 septembre après la fermeture du Village. La restitution des clés est prévue le 27 septembre de 8h00 à 12h00. En cas de problème, prière de contacter l'organisateur.

***7. TERRASSES***

Le matériel de terrasse (4 tables pliantes 120 x 65 cm et 16 chaises pliantes) sera à la disposition des participants concernés dès leur installation. La surface d’une terrasse de base est de 9m² (3x3m).

Le participant peut renoncer à la mise à disposition du mobilier de l’organisateur, à condition d’en faire mention dans la demande de participation. Il veillera alors à placer son propre mobilier de terrasse, en veillant à ne pas dépasser la surface de 9m² allouée.

Selon les disponibilités d’espace et pour aider le participant à mieux rentabiliser sa participation,  l’organisateur prévoit d’office un espace **supplémentaire** de terrasse, variable selon les emplacements, qui sauf renoncement express du participant, sera facturé au prix de 45 euros le m² (405 euros pour une terrasse supplémentaire de 9m²). Un plan est joint en annexe du présent document, reprenant les surfaces supplémentaires disponibles selon les différents emplacements. Ces terrasses supplémentaires seront facturées avec le chalet de base.

Les tonnelles destinées à protéger les terrasses ne peuvent excéder les dimensions de ces dernières et doivent impérativement être solidement arrimées. En raison des récents aménagements de la Place Saint-Paul, ***les tonnelles ne peuvent être fixée au sol mais il est obligatoire de les lester (min. de 20 kg par pied).***

Dans le but de fluidifier la circulation des visiteurs et d’harmoniser l’esthétique du Village :

* Un couloir de circulation de deux mètres de large doit rester libre devant les chalets et à ne pas entraver l’accès ou la vision des chalets voisins.
* Ce couloir ne peut être couvert.

***8. PAIEMENTS***

Les paiements se feront en euros dès réception de la facture correspondante, trente jours avant la manifestation.

***9. ENSEIGNE***

La présence d’***une enseigne sur le fronton du chalet est obligatoire***. Elle a pour but de clairement identifier et valoriser l’exposant et ses produits. Cette enseigne, peut-être réalisée par l’exposant ou fournie par l’organisateur au prix de 60,00 €. Elle est d’un format triangulaire (isocèle) de base : 300cm, hauteur : 50cm, côtés : 158cm. L’enseigne peut contenir des informations telles que logo, dénomination de l’exposant, type de produits principal proposé, …

***10. ALIMENTATION EN EAU***

Un raccordement d’eau avec col de cygne sera disponible en libre accès à proximité des sanitaires.

Par ailleurs vous pouvez commander l’alimentation et l’évacuation directe à l'eau du chalet. Il s'agit d'un système de distribution muni de raccords « aqua-stop » de type « Gardena » qui sera prévu à proximité immédiate du chalet. L’exposant prévoira l’adaptateur mâle et le tuyau à partir de ce point. Pour l’évacuation, un tuyau de décharge (∅ 40 mm) sera installé dans le fond du chalet. Les raccordements directs par les exposants au point d'alimentation principal sont interdits. Les évacuations « sauvages » dans les rigoles ou dans les arbres sont également proscrites.

***11. PARKING***

Pour votre facilité et votre confort, les organisateurs proposent une formule d'abonnement valable du 1er jour de montage au 27 septembre auprès du parking Charles Magnette. Ce parking propose un accès permanent au tarif attractif de 145,00 € (htva 21 %) mais n’est malheureusement pas accessible aux camionnettes (voir bon de commande en annexe). La carte magnétique permet l'accès au parking à tout moment, même en-dehors des heures d'ouverture, et procure une importante réduction sur les coûts quotidiens de parcage. Enfin, cette formule a l'avantage de donner lieu à une facturation, qui permet d'inclure facilement ces frais dans votre comptabilité et donc d'en récupérer la TVA.

***12. PUBLICITE & SIGNALISATION EXTERIEURES***

* Toute publicité commerciale est interdite à l’extérieur du chalet.
* Toute publicité commerciale ou toute enseigne sont interdites au dos des chalets.
* Les menus et tarifs doivent être réalisés en caractères imprimés ou en calligraphie.
* Aucun tarif ne peut être accroché à la tonnelle devant le chalet
* Les tarifs doivent être placés sur la face avant extérieure du chalet ou sur les manges-debout de l’exposant.

***13. INAUGURATION OFFICIELLE***

L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 10 septembre, à 17h00, en présence du Président du Comité des Fêtes et Amitiés Françaises, ainsi que de nombreuses autres personnalités.

***14. ANIMATIONS SUR LE SITE***

Une zone d’animations sera aménagée au centre de la place pour y créer une ambiance typique.

Une sonorisation générale reprendra des musiques variées de 11h00 à 22h00 (excepté pendant les animations programmées).

***15. ORGANISATION / SECRETARIAT***

Pour tout problème sur place durant le Village Gaulois, prière de contacter le responsable du chalet des Amitiés Françaises.

Pour tout autre renseignement :

**ENJEU asbl – Rue Vaudrée 157 – 4031 ANGLEUR**

🕿 **32-(0)4/254.97.97 -** 🗎 **32-(0)4/254.97.98 –** 🖳 **info@enjeu.be**

En partenariat avec le Comité des Amitiés françaises & l’Echevinat du Développement économique et du Commerce de la Ville de Liège.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **R : / / 21 par** | **E : / / 21 par** | **A / N** |

VILLAGE GAULOIS

Place Saint-Paul à Liège – 10 au 26 septembre 2021

DEMANDE DE PARTICIPATION

### **A renvoyer avant le 19 juin 2021 à ENJEU – Rue Vaudrée 157 - 4031 ANGLEUR -– pjt@enjeu.be**

***1. PARTICIPANT***

|  |  |
| --- | --- |
| **Société :** |       |
| **Personne de contact :** |       |
| **Adresse :** |       |
| **Code Postal :**  |       | **Localité :** |       |
| **Date de naissance :** |        | **TVA :** |       | **N° d’entreprise :** |       |
| **GSM :** |       | **E-mail :** |       |
| *\* pour les participants étrangers* |
| **\* TVA belge :** |       | **\* GSM belge :** |       |
| **\* N° carte d’identité**+ photocopie à joindre **:** |       |

***2. RESERVATION***

La personne ou la société précitée souhaite participer au VILLAGE GAULOIS aux conditions htva suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Emplacement*** | ***Prix unitaire***  | ***Mon choix :*** |
| Chalet(s) en bois de 6 m² - consommation au comptoir | 1.825,00 € |    (quantité) |
| Chalet(s) en bois de 6 m² + terrasse (4 tables – 16 chaises) | 2.950,00 € |    (quantité) |
| Pour les participants de l’édition précédente : [ ]  Je souhaite conserver mon emplacement |

***3. PRODUITS PROPOSES***

|  |
| --- |
|       |

*Options techniques →*

***4. OPTIONS TECHNIQUES***

|  |  |
| --- | --- |
| ***Aménagement du chalet (prix htva)*** | ***Mon choix :*** |
| Avez-vous besoin d’étagères (max 2) ? | Si oui, [ ]  haute [ ]  basse  |
| Avez-vous besoin du comptoir ? | [ ]  Oui [ ]  Non |
| Avez-vous besoin du spot Led ? | [ ]  Oui [ ]  Non |
| Avez-vous besoin du mobilier (4 tables de 120cm x 60cm et 16 chaises) ?  | [ ]  Oui [ ]  Non |
| Vous souhaitez installer un appareil très volumineux en cours de montage ou nous communiquer une précision concernant l’aménagement du chalet ?      | N° GSM        |
| Electricité : raccordement 25,00 € + consommation 54,00 € / Kw demandé |       Nombre de kw |
| Extincteur obligatoire. Si location via organisateur : 25,00 € (50,00 € si commande sur place) | [ ]  Oui |
| Vitres de protection des aliments (en location) : 40,00 €  | [ ]  Oui |
| Revêtement de comptoir en inox (en location) : 40,00 € | [ ]  Oui |
| Assurance : 80,00 € par tranche assurée de 12.400,00 € - un inventaire complet, détaillé et chiffré doit être fourni à l’organisateur 8 jours avant la manifestation. | [ ]  Oui |
| Raccordement à l’eau : 155,00 € | [ ] Oui | Arriere chaletEvacuation :Face arrière du chalet représentée. Merci de cocher soit la gauche, soit la droite.   [ ]  [ ]  |
| Enseigne triangulaire en pvc. Le fichier doit-être fourni par l’exposant **et prêt à être imprimé** (format vectorisé en eps ou pdf) : 60,00 €/pce |    (quantité) |
| Parking | Charles Magnette : 145,00 € htva / pce*Les parkings St Paul et cathédrale**ne délivrent plus d’abonnement* |    (quantité) |

Ce document ne constitue qu’une ***demande*** de participation. Celle-ci ne sera effective qu’après la ***confirmation*** de l’organisateur accompagnée de la facture.

En signant ce document, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de la « charte du participant »*,* des « modalités de participation » reprisent dans le document joint à cette demande de participation, du « mémo techniques », et les accepter sans réserve. Il s’engage à les respecter et les faire respecter à son personnel ainsi que les consignes qui lui seraient précisées sur place par l’organisateur.

Tous les documents précités sont disponibles à l’adresse : <http://www.enjeu.be/fr/charte-du-participant>

 Date :       Signature :

 Nom et qualité du signataire :